



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

**Séance ordinaire du 16 décembre 2025**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la  
Municipalité de Saint-Damien, tenue à 19 h 30, le 16 décembre  
2025, en la salle habituelle des délibérations, à laquelle sont  
présents et forment le quorum sous la présidence du maire,  
monsieur Pierre Charbonneau,

Mesdames et Messieurs,

Jacqueline P. Croisetière, conseillère district 1  
Karin Ptaszynski, conseillère district 2  
François Bessette, conseiller district 3  
Michel St-Amour, conseiller district 4  
Stéphane Baril, conseiller du district 5  
Christiane Beaudry, conseillère district 6

Monsieur, Hugo Allaire, directeur général, est également présent,  
ainsi que douze (12) citoyens.

L'enregistrement de la présente séance du conseil sera déposé sur  
le site Internet de la Municipalité.

**En vertu du règlement municipal 823, adopté le 17 décembre  
2024, monsieur le maire rappelle à l'audience présente que,  
puisque la présente séance est enregistrée par la Municipalité et  
déposée sur le site, il est interdit de filmer ou enregistrer cette  
dernière. Les citoyens présents sont également captés par la  
caméra et consentent donc à ce que l'enregistrement soit publié.**

**Monsieur le maire informe aussi les citoyens que le conseil  
municipal se rendra disponible après l'assemblée pour discussion  
pour une période de 30 minutes.**

**1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À 19 h 30, monsieur le maire, Pierre Charbonneau, ouvre la séance  
après constatation du quorum.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**302-12-2025**

**Sur proposition** de madame Jacqueline P. Croisetière, il est  
unanimentement résolu :

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. **PROCÈS-VERBAUX**
  - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du  
18 novembre 2025
4. Dépôt de la correspondance du mois de novembre 2025
5. Dépôt du rapport mensuel d'activités du directeur général
6. Dépôt des rapports mensuels des différents services  
municipaux
7. Suivi des dossiers du maire
8. **ADMINISTRATION**



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

*Séance ordinaire du 16 décembre 2025*

- 8.1 Approbation de la liste des déboursés effectués en novembre 2025 (chèques, prélèvements et salaires)
- 8.2 Approbation de la liste des comptes à payer au 16 décembre 2025 et autorisation de paiement
- 8.3 Renouvellement 2026 – contrat d’assurance générale – fonds d’assurance des municipalités du Québec
- 8.4 Renouvellement 2026 – contrat de services logiciels – PG Solutions
- 8.5 Corporation de développement de Saint-Damien – prêt de locaux
- 8.6 Autorisation de signature – entente sur le filtrage des personnes appelées à œuvrer auprès de personnes vulnérables – Sûreté du Québec
- 8.7 Autorisation pour le paiement des vacances 2025
- 8.8 Autorisation pour le paiement des vacances 2025
- 8.9 Probation de l’employé n° 01-0163
- 8.10 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billet au montant de 193 000 \$ qui sera réalisé le 22 janvier 2026
- 8.11 Autorisation de participation - formation des élus
- 8.12 Aide financière aux entreprises
- 9. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
  - 9.1 Demande d’aide financière – formation de pompiers 2026-2027
- 10. TRAVAUX PUBLICS**
  - 10.1 Programme d’aide à la voirie locale – approbation des dépenses
  - 10.2 Permission de voirie et entente d’entretien
  - 10.3 Embauche d’un journalier-chauffeur
  - 10.4 Autorisation pour le paiement des vacances 2025
- 11. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**
  - 11.1 Mandat services professionnels – prélèvements et analyses eau potable 2026
  - 11.2 Mandat services professionnels – prélèvements et analyses eaux usées 2026
  - 11.3 Autorisation de paiement – vidange de la fosse de rétention (eaux usées)
  - 11.4 Adjudication de contrat – service professionnel - étude hydrogéologique (recherche en eau – réseau d’aqueduc du village)
  - 11.5 Autorisation de paiement – facture MRC - quote-part complémentaire – gestion des matières résiduelles
- 12. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
  - 12.1 Rapport annuel - dépôt
- 13. LOISIRS ET CULTURE**
  - 13.1 Adoption du guide pour l’organisation d’événements écoresponsables
  - 13.2 Subvention aux organismes locaux
  - 13.3 Nomination – comité des loisirs
  - 13.4 Nomination et embauche des surveillants de plateaux
  - 13.5 Municipalité mobilisée pour la réussite éducative
  - 13.6 Nomination - représentant municipal – comité Défi famille
  - 13.7 Autorisation de signature – demande d’aide financière – fonds de soutien aux événements touristiques, sportifs et culturels locaux – MRC de Matawinie
  - 13.8 Chaise des générations - mandat



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

**Séance ordinaire du 16 décembre 2025**

**14. RÈGLEMENTS**

14.1 Avis de motion et dépôt – projet de règlement n° 820-1 modifiant le règlement 820 portant sur la réglementation en matière de circulation, de stationnement et autres règles concernant les chemins et la sécurité routière sur le territoire de la municipalité de Saint-Damien

15. Point d'information

16. Période de questions

17. Clôture de la séance

*Monsieur le maire demande si c'est unanime.*

**3. PROCÈS-VERBAUX**

**3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU 18 NOVEMBRE 2025**

**303-12-2025**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur François Bessette et unanimement résolu :

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 novembre 2025 soit adopté tel que présenté.

*Monsieur le maire demande si c'est unanime.*

**4. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS DE NOVEMBRE  
2025**

La correspondance du mois de novembre 2025, identifiée par le bordereau numéro C-11-2025, est déposée au conseil municipal.

**5. DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL D'ACTIVITÉS DU DIRECTEUR  
GÉNÉRAL**

Le rapport du directeur général est déposé séance tenante.

**6. DÉPÔT DES RAPPORTS MENSUELS DES DIFFÉRENTS  
SERVICES MUNICIPAUX**

Les rapports des services de l'urbanisme, de l'environnement, des loisirs, des travaux publics, des incendies et de la bibliothèque sont déposés au conseil municipal.

**7. SUIVI DES DOSSIERS DU MAIRE**

**8. ADMINISTRATION**

**8.1 APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS EFFECTUÉS EN  
NOVEMBRE 2025 (CHÈQUES, PRÉLÈVEMENTS ET SALAIRES)**

**304-12-2025**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Christiane Beaudry et unanimement résolu :

12304



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

*Séance ordinaire du 16 décembre 2025*

**QUE** ce conseil approuve la liste des déboursés effectués en novembre 2025 (chèques et prélèvements) pour un montant de 144 996,95 \$ ainsi que la liste des salaires nets payés, également pour la même période, pour un montant total de 101 556,05 \$.

*Monsieur le maire demande si c'est unanime.*

**8.2 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER AU  
16 DÉCEMBRE 2025 ET AUTORISATION DE PAIEMENT**

**305-12-2025**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel St-Amour et unanimentement résolu :

**QUE** ce conseil approuve la liste des comptes à payer au 16 décembre 2025 incluant les factures totalisant 146 495,93 \$.

*Monsieur le maire demande si c'est unanime.*

**8.3 RENOUELEMENT 2026 – CONTRAT D'ASSURANCE  
GÉNÉRALE – FONDS D'ASSURANCE DES MUNICIPALITÉS DU  
QUÉBEC**

**306-12-2025**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Karin Ptaszynski et unanimentement résolu :

- De renouveler le contrat d'assurance générale de la municipalité de Saint-Damien avec FQM Assurances, le Fonds d'assurance des municipalités du Québec, pour un montant de 92 839,66 \$ (taxes incluses), renouvellement prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2026.

*Monsieur le maire demande si c'est unanime.*

**8.4 RENOUELEMENT 2026 – CONTRAT DE SERVICES LOGICIELS  
– PG SOLUTIONS**

**307-12-2025**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur François Bessette et unanimentement résolu :

**QUE** soit renouvelé le contrat de gestion municipale informatique suivant pour l'année 2026 avec l'entreprise PG Solutions inc.

MégaGest (finances)	16 865,68 \$ (taxes incluses)
Portail pour données immobilières	4 089,66 \$ (taxes incluses)
Accès-Cité (permis, gestion de la carte, dossiers)	13 065,75 \$ (taxes incluses)

*Monsieur le maire demande si c'est unanime.*



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

*Séance ordinaire du 16 décembre 2025*

**8.5 CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE SAINT-DAMIEN –  
PRÊT DE LOCAUX**

**308-12-2025**

**CONSIDÉRANT** le statut de la Corporation de développement de  
Saint-Damien;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Jacqueline P.  
Croisetière et résolu à l'unanimité :

**QUE** la Municipalité de Saint-Damien fournisse des locaux sans  
frais, pour l'année 2026, à la Corporation de développement  
Saint-Damien.

*Monsieur le maire demande si c'est unanime.*

**8.6 AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE SUR LE FILTRAGE  
DES PERSONNES APPELÉES À ŒUVRER AUPRÈS DE  
PERSONNES VULNÉRABLES – SÛRETÉ DU QUÉBEC**

**309-12-2025**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Karin Ptaszynski et  
résolu à l'unanimité :

**QUE** ce conseil autorise madame Julie Chênevert, directrice des  
loisirs, à signer l'entente sur le filtrage des personnes  
appelées à œuvrer auprès des personnes vulnérables.

**QUE** ce conseil nomme madame Julie Chênevert, directrice des  
loisirs, à compléter le consentement à une vérification,  
secteur vulnérable et attester avoir vérifié l'identité pour  
chaque candidat.

**QUE** ce conseil nomme madame Sabrina Lepage, directrice  
générale adjointe, à titre de substitut, à compléter le  
consentement à une vérification, secteur vulnérable et  
attester avoir vérifié l'identité pour chaque candidat;

**QUE** les résultats des vérifications soient transmis à la Municipalité  
de Saint-Damien.

*Monsieur le maire demande si c'est unanime.*

**8.7 AUTORISATION POUR LE PAIEMENT DES VACANCES 2025**

**310-12-2025**

**CONSIDÉRANT** la surcharge de travail engendrée par les élections  
2025, la vacance du poste au service des Finances  
(8 mois) et les nombreux projets et dossiers à  
traiter au cours de la dernière année;

**CONSIDÉRANT** l'impossibilité pour M<sup>me</sup> Sabrina Lepage de  
prendre toutes ses vacances annuelles avant la  
date prévue à cette fin cette année;



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

*Séance ordinaire du 16 décembre 2025*

**CONSIDÉRANT** le contrat de travail ainsi que la *Politique de la municipalité de Saint-Damien relative aux conditions générales de travail des employés de niveau-cadre* en vigueur;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Christiane Beaudry et unanimement résolu :

**QUE** ce conseil autorise le paiement de 56 heures de vacances à M<sup>me</sup> Sabrina Lepage.

*Monsieur le maire demande si c'est unanime.*

**8.8 AUTORISATION POUR LE PAIEMENT DES VACANCES 2025**

**311-12-2025**

**CONSIDÉRANT** la surcharge de travail engendrée par les élections 2025, le poste vacant 8 mois aux Finances et les nombreux projets et dossiers majeurs à traiter au cours de la dernière année (négociation d'une convention collective, etc.);

**CONSIDÉRANT** l'impossibilité pour M. Hugo Allaire de prendre toutes ses vacances annuelles avant la date prévue à cette fin cette année;

**CONSIDÉRANT** le contrat de travail ainsi que la *Politique de la municipalité de Saint-Damien relative aux conditions générales de travail des employés de niveau-cadre* en vigueur;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Stéphane Baril et unanimement résolu :

**QUE** ce conseil autorise le paiement de 40 heures de vacances à M. Hugo Allaire.

*Monsieur le maire demande si c'est unanime.*

**8.9 PROBATION DE L'EMPLOYÉ N° 01-0163**

**312-12-2025**

**CONSIDÉRANT** la clause de période de probation de six (6) mois prévus au contrat de travail ;

**CONSIDÉRANT** que l'employé est à l'emploi de la Municipalité depuis le 23 juin 2025;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la direction générale;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Jacqueline P. Croisetière et unanimement résolu :



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

*Séance ordinaire du 16 décembre 2025*

**QUE** le conseil municipal prolonge la probation de l'employé n° 01-0163 de 3 mois supplémentaires.

*Monsieur le maire demande si c'est unanime.*

**8.10 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE  
RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLET AU MONTANT  
DE 193 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 22 JANVIER 2026**

**313-12-2025**

**CONSIDÉRANT** que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de la paroisse de Saint-Damien souhaite emprunter par billets pour un montant total de 193 300 \$ qui sera réalisé le 22 janvier 2026, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts	Pour un montant de \$
721	43 000 \$
750	150 300 \$

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

**CONSIDÉRANT** que, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 721 (barrage Lac Jonc) et 750 (aide installations septiques), la Municipalité de la paroisse de Saint-Damien souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Jacqueline P. Croisetière et unanimement résolu :

**QUE** les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 22 janvier 2026;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 22 janvier et le 22 juillet de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et le greffier-trésorier;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

*Séance ordinaire du 16 décembre 2025*

2027.	9 800 \$	
2028.	10 100 \$	
2029.	10 600 \$	
2030.	11 000 \$	
2031.	11 400 \$	(à payer en 2031)
2031.	140 400 \$	(à renouveler)

**QU'** en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2032 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 721 et 750 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 22 janvier 2026), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

*Monsieur le maire demande si c'est unanime.*

**8.11 AUTORISATION DE PARTICIPATION - FORMATION DES ÉLUS**

**314-12-2025**

**CONSIDÉRANT** que la Loi oblige, après les élections, les élus municipaux à suivre deux formations.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Christiane Beaudry et unanimement résolu :

**QUE** ce conseil municipal autorise rétroactivement messieurs Pierre Charbonneau, maire, François Bessette, Michel St-Amour et Stéphane Baril, conseillers, ainsi que mesdames Jacqueline P. Croisetière, Karin Ptaszynski et Christiane Beaudry, conseillères, à assister aux formations *Éthique et déontologie en matière municipale* et *Comprendre le fonctionnement municipal et le rôle des élu(e)s* de la FQM, lesquelles avaient et auront lieu le 13 décembre 2025 et 9 janvier 2026 au 100, rue de la Plage, Saint-Alphonse-Rodriguez.

**QUE** les frais de déplacement seront remboursés à messieurs Charbonneau, Bessette, St-Amour et Baril, conseillers, ainsi que mesdames Croisetière, Ptaszynski et Beaudry, conseillères, sur présentation des pièces justificatives et conformément au *Règlement numéro 801 – fixant les tarifs applicables aux élus et officiers municipaux pour les déplacements, repas et logement*.

*Monsieur le maire demande si c'est unanime.*

**8.12 AIDE FINANCIÈRE AUX ENTREPRISES**

**315-12-2025**

**CONSIDÉRANT** les pouvoirs conférés et règles établis par le règlement 740 relatif à un programme d'aide



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

**Séance ordinaire du 16 décembre 2025**

*financière pour l'entreprise privée sur le territoire  
de Saint-Damien et ses modifications  
subséquentes;*

**CONSIDÉRANT** la résolution de recommandation n° 20-11-25 de  
la CSDS déposée au conseil municipal;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Jacqueline P.  
Croisetière et unanimement résolu :

**QUE** ce conseil accorde conformément à la recommandation de la  
CSDS une aide financière aux entreprises suivantes :

AEL Concept :	150 \$
Aluquip :	10 000 \$
Pourvoirie Domaine du renard bleu :	10 000 \$

**QUE** ces dépenses affectent le poste budgétaire 02-621-00-970.

*Monsieur le maire demande si c'est unanime.*

**9. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**9.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – FORMATION DE POMPIERS  
2026-2027**

**316-12-2025**

**CONSIDÉRANT** que le *Règlement sur les conditions pour exercer  
au sein d'un service de sécurité incendie municipal*  
prévoit les exigences de formation pour les  
pompiers des services de sécurité incendie afin  
d'assurer une qualification professionnelle  
minimale;

**CONSIDÉRANT** que ce règlement s'inscrit dans une volonté de  
garantir aux municipalités la formation d'équipes  
de pompiers possédant les compétences et les  
habiletés nécessaires pour intervenir  
efficacement en situation d'urgence;

**CONSIDÉRANT** qu'en décembre 2014, le gouvernement du  
Québec a établi le Programme d'aide financière  
pour la formation des pompiers volontaires ou à  
temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

**CONSIDÉRANT** que ce Programme a pour objectif principal  
d'apporter aux organisations municipales une  
aide financière leur permettant de disposer d'un  
nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir  
efficacement et de manière sécuritaire en  
situation d'urgence;

**CONSIDÉRANT** que ce Programme vise également à favoriser  
l'acquisition des compétences et des habiletés  
requis par les pompiers volontaires ou à temps  
partiel qui exercent au sein des services de  
sécurité incendie municipaux;



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

*Séance ordinaire du 16 décembre 2025*

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Saint-Damien désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Saint-Damien prévoit la formation de 3 pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Matawinie en conformité avec l'article 6 du Programme.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Karin Ptaszynski et unanimement résolu :

**QUE** soit présentée une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Matawinie.

*Monsieur le maire demande si c'est unanime.*

**10. TRAVAUX PUBLICS**

**10.1 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – APPROBATION DES DÉPENSES**

**317-12-2025**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Saint-Damien a pris connaissance des modalités d'application du volet projets particuliers d'amélioration (PPA) du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

**CONSIDÉRANT** que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

**CONSIDÉRANT** que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

**CONSIDÉRANT** que les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

**CONSIDÉRANT** que le formulaire de reddition de comptes V-AF13 a été dûment rempli;

**CONSIDÉRANT** que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2025



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

**Séance ordinaire du 16 décembre 2025**

de l'année civile au cours de laquelle le ministre  
les a autorisés;

**CONSIDÉRANT** que le versement est conditionnel à l'acceptation,  
par le ministre, de la reddition de comptes  
relative au projet;

**CONSIDÉRANT** que si la reddition de comptes est jugée  
conforme, le ministre fait un versement aux  
municipalités en fonction de la liste des travaux  
qu'il a approuvés sans toutefois excéder le  
montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la  
lettre d'annonce;

**CONSIDÉRANT** que les sources de financement des travaux ont  
été déclarées;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur François Bessette  
et unanimement résolu :

**QUE** ce conseil municipal approuve les dépenses d'un montant de  
70 000 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais  
inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-AF13,  
conformément aux exigences du ministère des Transports et  
de la Mobilité durable (MTMD), et reconnaît qu'en cas de  
non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**Monsieur le maire demande si c'est unanime.**

**10.2 PERMISSION DE VOIRIE ET ENTENTE D'ENTRETIEN**

**318-12-2025**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Damien doit exécuter  
des travaux dans l'emprise des routes  
entretenués par le ministère des Transports et de  
la Mobilité durable (ci-après nommé  
« Ministère »);

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Damien doit obtenir  
une permission de voirie du Ministère pour  
intervenir sur les routes entretenues par le  
Ministère ou conclure une entente d'entretien  
avec le Ministère;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Damien est  
responsable des travaux dont elle est maître  
d'œuvre;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Damien s'engage à  
respecter les clauses des permissions de voirie  
émises ou des ententes d'entretien conclues avec  
le Ministère;



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

*Séance ordinaire du 16 décembre 2025*

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Damien s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original.

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Stéphane Baril, il est unanimement résolu :

**QUE** la Municipalité de Saint-Damien demande au Ministère de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2026 et qu'elle autorise Hugo Allaire, directeur général et greffier-trésorier, à signer les permissions de voirie et les ententes d'entretien pour tous les travaux, dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise, n'excèdent pas 10 000 \$; puisque la Municipalité de Saint-Damien s'engage à respecter les clauses de la permission de voirie et des ententes d'entretien conclues.

**QUE** de plus, la Municipalité de Saint-Damien s'engage à demander la permission requise, chaque fois qu'il sera nécessaire.

*Monsieur le maire demande si c'est unanime.*

### **10.3 EMBAUCHE D'UN JOURNALIER-CHAUFFEUR**

**319-12-2025**

**CONSIDÉRANT** la vacance au poste de journalier-chauffeur;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable de la direction du service;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur François Bessette, il est unanimement résolu :

**QUE** ce conseil municipal entérine rétroactivement l'embauche de monsieur Bernard Bélanger au poste de journalier-chauffeur, aux termes prévus à la convention collective des employés syndiqués en vigueur, et conditionnellement à l'obtention par M. Bernard Bélanger de sa classe 3 (permis de conduire) avant le 1<sup>er</sup> mai 2026, et ce, en date du 8 décembre 2025.

*Monsieur le maire demande si c'est unanime.*

*Le conseil municipal souhaite la bienvenue à M. Bélanger au sein de l'équipe des travaux publics.*

### **10.4 AUTORISATION POUR LE PAIEMENT DES VACANCES 2025**

**320-12-2025**

**CONSIDÉRANT** la surcharge de travail engendrée par les nombreux projets et urgences du service à traiter au cours de la dernière année;



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

**Séance ordinaire du 16 décembre 2025**

**CONSIDÉRANT** l'impossibilité pour M. Jonathan Cusson de prendre toutes ses vacances annuelles avant la date prévue à cette fin cette année;

**CONSIDÉRANT** le contrat de travail ainsi que la *Politique de la municipalité de Saint-Damien relative aux conditions générales de travail des employés de niveau-cadre* en vigueur;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Stéphane Baril et unanimement résolu :

**QUE** ce conseil autorise le paiement de 9 heures de vacances à M. Jonathan Cusson.

**Monsieur le maire demande si c'est unanime.**

**11. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

**11.1 MANDAT SERVICES PROFESSIONNELS – PRÉLÈVEMENTS ET ANALYSES EAU POTABLE 2026**

**321-12-2025**

**CONSIDÉRANT** les offres de services de la compagnie Nordikeau pour les prélèvements et les analyses d'eau potable pour l'année 2026;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Michel St-Amour, il est unanimement résolu :

**QUE** le conseil municipal accepte les offres de services n° OS-02997 et OS-02998 de la compagnie Nordikeau pour les prélèvements et les analyses de l'eau potable 2026 pour un montant total de 9 540,17 \$, taxes incluses.

**Monsieur le maire demande si c'est unanime.**

**11.2 MANDAT SERVICES PROFESSIONNELS – PRÉLÈVEMENTS ET ANALYSES EAUX USÉES 2026**

**322-12-2025**

**CONSIDÉRANT** l'offre de services de la compagnie Nordikeau pour les prélèvements et les analyses des eaux usées pour l'année 2026;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Michel St-Amour, il est unanimement résolu :

**QUE** le conseil municipal accepte l'offre de services de la compagnie Nordikeau n° OS-02999 pour les prélèvements et les analyses d'eaux usées 2026 pour un montant de 8 156,22 \$, taxes incluses.

**Monsieur le maire demande si c'est unanime.**



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

*Séance ordinaire du 16 décembre 2025*

**11.3 AUTORISATION DE PAIEMENT – VIDANGE DE LA FOSSE DE  
RÉTENTION (EAUX USÉES)**

**323-12-2025**

**CONSIDÉRANT** que la dépense a été prévue au budget 2025;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Michel St-Amour,  
il est unanimement résolu :

**QUE** ce conseil autorise rétroactivement (au 25 septembre 2025)  
le paiement à Vacuum St-Gabriel enr. d'un montant de  
30 691,35 \$, incluant les taxes, pour la vidange de la fosse de  
rétention.

*Monsieur le maire demande si c'est unanime.*

**11.4 ADJUDICATION DE CONTRAT – SERVICE PROFESSIONNEL -  
ÉTUDE HYDROGÉOLOGIQUE (RECHERCHE EN EAU – RÉSEAU  
D'AQUEDUC DU VILLAGE)**

**324-12-2025**

**CONSIDÉRANT** que les premières démarches de recherches n'ont  
pas permis de trouver une source d'eau en  
quantité et/ou en qualité;

**CONSIDÉRANT** l'offre de service reçu par la firme UDA (Akifer);

**CONSIDÉRANT** la possibilité pour la Municipalité d'octroyer de  
gré à gré ce type de contrat qui est inférieur au  
seuil d'appels d'offres publiques décrété par le  
gouvernement provincial;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du superviseur au service des  
travaux publics;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de madame Christiane  
Beaudry, il est unanimement résolu :

**QUE** ce conseil octroie le contrat pour un service professionnel  
d'étude d'hydrogéologique à la firme UDA (Akifer), au prix de  
11 516 \$, plus les taxes, conformément à l'offre de service  
datée du 5 décembre 2025 faisant partie intégrante du  
contrat.

**QUE** la dépense soit financée à partir de la subvention  
TECQ 2024-2028.

**QUE** la dépense affecte le poste d'investissement n° 23 050 00411.

*Monsieur le maire demande si c'est unanime.*



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

*Séance ordinaire du 16 décembre 2025*

**11.5 AUTORISATION DE PAIEMENT – FACTURE MRC - QUOTE-  
PART COMPLÉMENTAIRE – GESTION DES MATIÈRES  
RÉSIDUELLES**

**325-12-2025**

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Matawinie a dû engager des frais supplémentaires afin de permettre la bonne continuité des opérations en lien avec la gestion des matières résiduelles sous sa responsabilité et associées au bac noir;

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Matawinie a offert le service de la troisième voie (bac brun) à la municipalité de Saint-Damien d'octobre à décembre 2025.

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de madame Christiane Beaudry, il est unanimement résolu :

**QUE** ce conseil autorise le paiement d'une quote-part complémentaire de 47 776 \$ à la MRC de Matawinie pour l'année 2025.

**QUE** la dépense de 35 537 \$ affecte le poste 02-451-10-951.

**QUE** la dépense de 37 429 \$ affecte le poste 02-452-40-951.

**QUE** le crédit de 25 190 \$ affecte le poste 02-452-40-951.

**QUE** le grand total de la dépense soit financé par le surplus accumulé.

*Monsieur le maire demande si c'est unanime.*

**12. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

**12.1 RAPPORT ANNUEL - DÉPÔT**

Le directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement dépose le rapport annuel 2025 séance tenante.

**13. LOISIRS ET CULTURE**

**13.1 ADOPTION DU GUIDE POUR L'ORGANISATION  
D'ÉVÉNEMENTS ÉCORESPONSABLES**

**326-12-2025**

**CONSIDÉRANT** les engagements et les politiques écrites intégrant des actions en matière développement durable, écoresponsabilité ou responsabilité sociétale entérinée par le conseil municipal ou la haute direction;

**CONSIDÉRANT** que les recommandations du conseil québécois des événements écoresponsables quant aux indicateurs en écoresponsabilités événementiels à adopter;



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

*Séance ordinaire du 16 décembre 2025*

**CONSIDÉRANT** que les bailleurs de fonds exigent dorénavant l'intégration d'action concrète en matière d'écoresponsabilité événementielle afin d'octroyer du soutien financier;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal désire se doter d'un outil favorisant l'organisation et l'intégration de nos actions en matière d'écoresponsabilité événementielle de manière cohérente et intégrée, en valorisant à la fois notre patrimoine local, en soutenant les artistes, et en multipliant les initiatives qui favoriseront la créativité et l'accès à la culture pour tous;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Jacqueline P. Croisetière et résolu à l'unanimité :

**QUE** ce conseil adopte le Guide pour l'organisation d'événements écoresponsable tel que déposé.

*Monsieur le maire demande si c'est unanime.*

**13.2 SUBVENTION AUX ORGANISMES LOCAUX**

**327-12-2025**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Damien est dotée d'une politique de soutien financier et de services aux organismes, associations et comités, lui permettant d'octroyer des subventions;

**CONSIDÉRANT** que les demandes de soutiens consenties ont pour objectif de servir de levier de développement et de présenter un intérêt évident pour la collectivité damiennoise;

**CONSIDÉRANT** que les demandes de soutiens financiers consenties et énumérées ci-dessous sont conformes aux critères établis par la Politique de soutien financier aux organismes, associations et comités de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice du Service des loisirs et de la culture, M<sup>me</sup> Julie Chênevert et du comité de travail des loisirs;

**CONSIDÉRANT** que des crédits sont suffisants au poste budgétaire affecté pour la dépense décrite dans la présentation de la résolution.

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de madame Jacqueline P. Croisetière, il est unanimement résolu :



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

**Séance ordinaire du 16 décembre 2025**

**QUE** soit confirmé un octroi de soutien financier au comité mentionné ci-dessous au montant indiqué dans la présente résolution;

- Comité jeunesse par fiducie de la Corporation de développement de Saint-Damien – 500 \$.

**Monsieur le maire demande si c'est unanime.**

**13.3 NOMINATION – COMITÉ DES LOISIRS**

**328-12-2025**

**CONSIDÉRANT** la volonté du conseil de remanier ledit comité;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de madame Jacqueline P. Croisetière, il est unanimement résolu :

**QUE** ce conseil nomme au sein du comité des loisirs, madame Karin Ptaszynski.

**Monsieur le maire demande si c'est unanime.**

**Le conseil municipal remercie madame Christiane Beaudry pour le dévouement dont elle a fait preuve au fil des années.**

**13.4 NOMINATION ET EMBAUCHE DES SURVEILLANTS DE PLATEAUX**

**À ce moment-ci, M. Baril, ayant un lien direct avec l'une des personnes nommées, se retire du présent point et sort de la salle afin d'éviter tout conflit d'intérêts.**

**329-12-2025**

**CONSIDÉRANT** la nécessité de procéder à l'embauche du personnel pour la tenue des activités hivernales (patinoire, anneaux de glace, glissade, prêt de matériel);

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice du Service des loisirs et de la culture;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de madame Jacqueline P. Croisetière, il est unanimement résolu :

**QUE** ce conseil confirme l'embauche, rétroactivement au 23 novembre 2025, des personnes suivantes, aux postes et taux horaires spécifiques, afin d'assurer le bon fonctionnement des plateaux de loisirs hivernaux :

- Martin Bertrand, surveillant de plateaux :	19,42 \$
- Jasmine Baril, surveillante de plateaux :	18,78 \$
- Léane Brissette, surveillante de plateaux :	17,50 \$
- Ève Roberge, surveillante de plateaux	18,14 \$

**Monsieur le maire demande si c'est unanime.**

**Monsieur Baril réintègre la séance.**



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

*Séance ordinaire du 16 décembre 2025*

**13.5 MUNICIPALITÉ MOBILISÉE POUR LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE**

**330-12-2025**

**CONSIDÉRANT** que le CREVALE réussit à mobiliser les Lanaudois à l'égard de la réussite éducative, et ce, depuis près de 20 ans, et que l'engagement des partenaires et la multiplication d'initiatives en réussite éducative sont le reflet d'une grande mobilisation régionale;

**CONSIDÉRANT** que le taux de diplomation et de qualification au secondaire des élèves après sept ans (sexes réunis) a, quant à lui, augmenté de façon marquée entre 2006 et 2020, passant de 67,6 % à 78,3 %, et que, bien que ces résultats soient certes réjouissants, il est important de demeurer vigilants et de poursuivre nos actions concertées, car les enjeux semblent se complexifier;

**CONSIDÉRANT** que la persévérance scolaire est l'affaire de tous, que l'école a besoin de notre appui et que notre Municipalité a aussi un rôle à jouer pour favoriser la persévérance scolaire de ses citoyens apprenants;

**CONSIDÉRANT** que les Journées de la persévérance scolaire représentent un moment fort de l'année pour unir nos forces, encourager les jeunes et rappeler, par le biais de diverses activités, que l'éducation doit demeurer une priorité dans Lanaudière;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de madame Jacqueline P. Croisetière, il est unanimement résolu :

**QUE** soit reconnue la réussite éducative comme **une priorité et un enjeu important pour le développement de notre Municipalité**. Pour ce faire, nous nous engageons à participer aux Journées de la persévérance scolaire du 16 au 26 février prochain afin que notre Municipalité soit reconnue comme un plus pour la réussite éducative de ses citoyens en formation, et ce, en réalisant les actions suivantes :

- **S'inscrire aux JPS 2026 et planifier des activités** telles que porter fièrement le ruban.
- Afficher les couleurs et porter les messages des JPS par le biais de nos outils de communication;
- Attribuer des marques de reconnaissance et d'encouragement à nos employés étudiants et aux jeunes de notre Municipalité;
- Obtenir ou maintenir la certification OSER-JEUNES;

**A.** Pour faciliter les communications entre le CREVALE et notre Municipalité, madame Karin Ptaszynski, laquelle occupe un poste de conseillère au sein de notre organisation, est nommée à titre de déléguée en matière de réussite éducative.



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

*Séance ordinaire du 16 décembre 2025*

**B. Participer au Jeudi PerséVERT le 19 février 2026 et faire parvenir une photo de qualité à l'équipe de CREVALE.** La Municipalité s'engage à promouvoir ce mouvement québécois et à y participer en mettant le VERT à l'honneur, symbole de la jeunesse et de l'espoir, en guise de soutien à la réussite éducative. (Gestes possibles : porter des vêtements verts, décorer de vert un lieu public ou nos bureaux, organiser un repas tout en vert, etc.).

*Monsieur le maire demande si c'est unanime.*

**13.6 NOMINATION - REPRÉSENTANT MUNICIPAL – COMITÉ DÉFI FAMILLE**

**331-12-2025**

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de la municipalité de s'impliquer à la prévention et l'intervention en matière d'abus, d'agressions sexuelles et de toutes formes de violence envers les enfants et les adolescents.

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur François Bessette, il est unanimement résolu :

**QUE** ce conseil nomme madame Karin Ptaszynski comme représentante de la municipalité de Saint-Damien au sein du Comité Défi Famille.

*Monsieur le maire demande si c'est unanime.*

**13.7 AUTORISATION DE SIGNATURE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – FONDS DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS TOURISTIQUES, SPORTIFS ET CULTURELS LOCAUX – MRC DE MATAWINIE**

**332-12-2025**

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Matawinie dispose d'un fonds de soutien aux événements touristiques, sportifs et culturels pour soutenir la réalisation d'événements sur son territoire;

**CONSIDÉRANT** que le Service des loisirs et de la culture désire de prévaloir dudit programme afin de financer une partie de la Fête des traditions vivantes de Saint-Damien 3<sup>e</sup> édition;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Christiane Beaudry et résolu à l'unanimité :

**QUE** ce conseil autorise M<sup>me</sup> Julie Chênevert, directrice des loisirs et de la culture, à signer et à déposer auprès de la MRC de Matawinie une demande d'aide financière d'une valeur de 2 000 \$ dans le cadre du programme d'aide financière « Fonds de soutien aux événements touristiques, sportifs et culturels ».

*Monsieur le maire demande si c'est unanime.*



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

*Séance ordinaire du 16 décembre 2025*

**13.8 CHAISE DES GÉNÉRATIONS - MANDAT**

**333-12-2025**

**CONSIDÉRANT** que la Chaise des générations est un projet porté par le regroupement Mères au front et inspiré d'une initiative en 2021 du maire de Québec, monsieur Bruno Marchand;

**CONSIDÉRANT** que cette chaise vise à faire une place symbolique aux enfants lors des décisions politiques du conseil municipal;

**CONSIDÉRANT** que cette chaise représente et porte la voix des enfants sur différents enjeux liés à la crise climatique, à la perte de biodiversité et à la protection de l'environnement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur François Bessette et résolu à l'unanimité :

**QUE** ce conseil mandate madame Karin Ptaszynski, conseillère, à amorcer des discussions avec la directrice de l'école primaire Saint-Cœur-de-Marie pour que des élèves nous offre une chaise décorée de leurs mains à leur image et aux couleurs de l'avenir qu'ils souhaitent, rappelant ainsi au conseil leurs préoccupations environnementales et attentes auprès des décideurs quant à la protection de l'environnement.

*Monsieur le maire demande si c'est unanime.*

**14. RÈGLEMENTS**

**14.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT N° 820-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 820 PORTANT SUR LA RÉGLEMENTATION EN MATIÈRE DE CIRCULATION, DE STATIONNEMENT ET AUTRES RÈGLES CONCERNANT LES CHEMINS ET LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN**

**334-12-2025**

Monsieur Stéphane Baril donne avis de motion qu'à une session ultérieure sera adopté le règlement numéro 820-1 modifiant le règlement 820 portant sur la réglementation en matière de circulation, de stationnement et autres règles concernant les chemins et la sécurité routière sur le territoire de la municipalité de Saint-Damien, et dépose le projet de règlement avec dispense de lecture.

\*\*\*\*\*



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

*Séance ordinaire du 16 décembre 2025*

---

**RÈGLEMENT NUMÉRO 820-1**

(adopté par la résolution n° \_\_\_\_ - \_\_\_\_ -2026)

**MODIFICATION DU RÈGLEMENT 820  
RÈGLEMENTATION EN MATIÈRE CIRCULATION, STATIONNEMENT  
ET AUTRES RÈGLES CONCERNANT LES CHEMINS ET LA SÉCURITÉ  
ROUTIÈRE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-DAMIEN**

---

**CONSIDÉRANT** que suite à une réflexion du conseil municipal  
quant à une demande d'un organisme;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de \_\_\_\_\_, il  
est unanimement résolu :

**QUE** le présent règlement, portant le numéro 820-1 soit ordonné,  
décrété et statué ce qui suit :

**ARTICLE 1 PRÉAMBULE**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante  
comme si au long reproduit.

**ARTICLE 2 TITRE ET NUMÉRO**

Le présent règlement porte le titre « Modification du règlement  
numéro 820 » et porte le numéro 820-1 des règlements de la  
Municipalité.

**ARTICLE 3 OBJET**

L'objet du présent règlement vise à modifier une disposition visant  
à pallier une problématique de stationnement temporairement.

**ARTICLE 4 MODIFICATION DE L'ARTICLE 26**

L'article 26, intitulé « STATIONNEMENT D'HIVER » est modifié par  
l'ajout du libellé suivant à la suite du paragraphe existant :

« Nonobstant ce qui précède, le stationnement hivernal est  
autorisé en bordure du chemin Beaulieu, en face du numéro civique  
7221 les jeudis et vendredis de 11 h 30 à 13 h 30, et ce, comme  
indiqué par la signalisation sur place. »

**ARTICLE 5 DISPOSITIONS INTERPRÉTATIVES ET FINALES**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

\*\*\*\*\*

**15. POINTS D'INFORMATION**



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

*Séance ordinaire du 16 décembre 2025*

**16. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire invite les personnes présentes à se nommer et à poser leur question relativement aux décisions prises et non relatives aux opérations administratives. Aucune question portant sur des affaires personnelles ne sera acceptée et le décorum doit être maintenu en tout temps.

Les questions s'adressent aux membres du conseil sans sous-entendu ou insinuation concernant la bonne foi et l'honnêteté des élus ou fonctionnaires.

**17. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**335-12-2025**

L'ordre du jour étant épuisé, **sur proposition** de madame Jacqueline P. Croisetière, il est unanimement résolu :

- De lever la séance à 20 h 40.

Pierre Charbonneau  
Maire

Hugo Allaire  
Directeur général

Les résolutions portant les numéros 302-12-2025 à 335-12-2025 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une par une au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Pierre Charbonneau, maire



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

A large, diagonal blue line is drawn across the page, likely indicating a signature or a mark.